Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies
La portée et l'application du principe de compétence universelle Déclaration au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande Octobre 2016

de crimes internationaux graves. Ce faisant, nous progresserons vers la réalisation de notre objectif commun, qui consiste à mettre fin à l'impunité pour les crimes les plus graves ayant une portée internationale.

La compétence universelle fournit un mécanisme complémentaire important, pour amener les responsables à rendre compte de leurs actes lorsque l'État territorial ou l'État de nationalité n'a pas la capacité ou la volonté d'exercer sa compétence. Elle permet en effet de s'assurer que les responsables de tels crimes ne pourront trouver refuge nulle part dans le monde.

La compétence universelle doit cependant toujours s'exercer de bonne foi et en conformité avec les autres principes et règles du droit international. Pour cela, il est essentiel d'agir dans le respect de la primauté du droit et de veiller à ce que tous les accusés aient la garantie d'un procès équitable, impartial et rapide. Les États doivent également veiller à ce que la compétence universelle ne s'applique qu'aux crimes les plus graves, tels que le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, l'esclavage, la torture et la piraterie.

L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande saluent les efforts des États qui ont intégré à leur législation nationale l'application de la compétence universelle aux crimes graves ayant une portée internationale, et ils encouragent les autres à en faire autant. En outre, nous invitons les États, dans le respect de leurs obligations internationales et de leur législation nationale, à coopérer et à fournir le soutien nécessaire, notamment une entraide judiciaire, pour assurer un appui concret aux poursuites. Ainsi, nous progresserons vers la réalisation de notre objectif commun, qui consiste à mettre fin à l'impunité pour ces crimes particulièrement graves.

L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande sont heureux de continuer à participer à des discussions approfondies sur ces questions et réitèrent ici leur intention de continuer à collaborer de manière constructive à cette fin avec d'autres États.